Fabien Roussel

De: Dominique Ben <dbcgtnord@gmail.com>
Envoyé: jeudi 6 janvier 2011 07:38
À: [redacted]

Objet: URGENT : Gaz de mine... une réaction s'impose... !!!

Bonjour

Très rapidement pour votre information.

Je me suis entretenu par téléphone hier soir avec notre camarade Henri TOBO qui a été contacté par france 3 car EGL à l'aide d'un forage va produire de l'électricité à partir du gaz de mine sur le territoire du Valenciennois, d'après nos premières informations.

Nous avons déjà abordé ensemble les enjeux de notre sous sol dont l'exploitation du gaz de mine qui a été lâchée à EGL pour une bouchée de pain, constituant ainsi un nouveau bien de la nation bradé par l'Etat avec la complicité de la Région;

C'est un scandale économique et social, doublé d'une aberration de produire de l'électricité à partir d'une énergie telle que le gaz de mine !!!

Fraternellement

--

Dominique BEN
03/20/62/11/62.
06/33/54/64/79
dbcgtnord@gmail.com

laissé message le 13/1/11 à Dom Ben par RDV

vu Didier Delaporte et JF Cartier à l'enterrement de Marcelle Fossier pour prendre RDV

faire 1 dossier Gazeificat° du charbon

RASSEMBLEMENT ANTI CENTRALE
DIMANCHE 9 JANVIER 2011 A 11 H PLACE DE MONCHY AU BOIS

Les 3 associations s'opposant au projet de centrale à gaz de Monchy au Bois, ainsi que le collectif de 137 médecins restent mobilisés et unis. Ils sont soutenus par la majorité de la population (cf l'enquête publique) et viennent de distribuer un document « Tous les mensonges sont-ils permis ? » dans plus de 25 villages.

Ils appellent à un grand rassemblement festif le dimanche 9 janvier 2011 à 11 h sur la place de Monchy .

Le collectif de 137 médecins qui a accompli un travail remarquable en matière d'évaluation du risque sanitaire, estime à 40, le nombre de décès et à plusieurs centaines, le nombre d'hospitalisations imputables au cumul des rejets toxiques sur une période de 10 ans .
Ils ne cherchent pas à faire peur, mais simplement à informer la population, comme leur code de déontologie médicale l'exige.
Les rejets de C02 (un million de tonnes par an) aggraveront considérablement les émissions de gaz à effet de serre sue le Pays d'Artois (plus 50%). Comment atteindre, dans ces conditions les objectifs fixés par l'Etat, la Région et le Département ?
Et tout cela, pour une centrale sans aucune utilité publique, elle ne remplacera aucune centrale à charbon et notre région produit déjà plus d'électricité qu'elle n'en consomme. Par ailleurs, le développement actuel, non contrôlé nationalement, des centrales à cycle combiné gaz, constitue pour notre pays une menace en matière d'approvisionnement en gaz (la centrale de Monchy consommerait autant de gaz qu'une ville de 80 000 habitants) ainsi qu'un impact très lourd sur les tarifs du gaz naturel. (en pièce jointe, la lettre ouverte envoyée par plusieurs associations à la nouvelle Ministre de l'environnement, ainsi que le document distribué)

Associations : Transparence, Développement et Ruralité
Rivière, Nature et Patrimoine
Touche pas à mon air
Collectif de 137 médecins

Contact presse : JM CHATELET 03 21 07 63 28

LE REGIME MINIER MENACÉ DE LIQUIDATION

L'HEURE EST A LA MOBILISATION,

TOUS ENSEMBLE...

- **L'article 2-2.b est supprimé, la gratuité réelle est remise en cause, les renoncements aux soins s'accentuent.**
- **Les personnels sont dans l'angoisse pour l'avenir avec la volonté de transférer des activités vers l'associatif.**
- **La recomposition de l'offre de soins rend plus difficile l'accès aux soins gratuits, de proximité, de qualité.**
- **Le pouvoir d'achat recule et les difficultés s'accentuent.**

AVEC LA CGT RESISTONS, AGISSONS POUR IMPOSER DE VRAIES SOLUTIONS POUR LES AFFILIES.

Le **rapport BUR** (du nom d'un député libéral UMP d'Alsace) a été commandité par la ministre Mme Roselyne BACHELOT le 19 avril 2010 suite aux actions des mineurs affiliés et personnels et à la manifestation à PARIS le 17 mars dernier.

Les fédérations de mineurs, à l'initiative de la **CGT**, avaient demandé qu'il soit travaillé par 2 députés des bassins miniers dont l'un de l'opposition (refusé par la ministre). Elles lui avaient fait part de leurs réserves sur l'ordre de mission et ce dès le 19 avril. Elles avaient interpellé le 1er ministre et le Président suite aux déclarations du député BUR à l'occasion de ses déplacements laissant présager une copie 'hors sujet'

Il était censé 'éclairer' les 2 questions portées par les manifestants : les conséquences de la suppression du 2-2.b au 31 déc. (perte de la gratuité et renoncements aux)et sur l'incertitude quant à l'emploi des personnels concernés par l'autonomisation des gestions des établissements.

Pour la **CGT**, le résultat est catastrophique : Pas 'd'éclairage' sur les 2 questions soulevées si ce n'est la préconisation de faire ce qui a déjà été rejeté par tous et ensuite une 'dérive' sans mandat sur des questions existentielles pour le régime, allant encore bien plus loin que la COG, refusée et combattue par la **CGT**...

Bref, le mépris pour la corporation, le régime spécial son histoire, ses acquis et ses réalisations, tout est examiné isolément, sans aucune cohérence d'ensemble si ce n'est l'obsessionnelle aspiration à la liquidation, rempli d'inexactitudes et d'incohérences, hors sujet et hors du temps, et des réalités... Aucune disposition, ni moyens pour assurer la pérennité de l'offre de santé pour une population très âgée et souffrant de multiples pathologies.

21 'recommandations' dont le seul fil conducteur c'est qu'il n'y en a pas et qu'il faut tout éclater, abandonner...

Un piège est tendu aux syndicats : s'entredéchirer sur des approches différentes du rapport BUR, sur telle ou telle préconisation.

La vraie question qui reste en suspens c'est quelles réponses aux attentes des mineurs affiliés et personnels :

-Maintenir **la gratuité réelle**, y compris en assurant la prise en compte durable des franchises, et en garantissant le financement.

-**Garantir réellement les emplois** des personnels, les sécuriser en assurant l'avenir de l'offre de soins et les moyens qui vont avec.

Le gouvernement se fait accusateur sur les déficits comptables du régime minier alors qu'il est la conséquence inévitable de la liquidation de l'industrie minière.

C'est une manœuvre pitoyable pour esquiver ses responsabilités et ses engagements vis-à-vis de la corporation. Les mineurs ont laissé leur santé à la mine. L'Etat se doit d'honorer cette dette historique.

C'est pour cela qu'un régime spécial a été constitué et qu'une organisation des soins a été mise en place pour répondre aux besoins de santé, tous les besoins de santé des mineurs et de leur famille.

Par la fréquentation de ce réseau de soins, nous avions de fait la gratuité. Depuis les plans de casse de notre régime spécial, nous ne couvrons plus tous les besoins. Les déremboursements, l'instauration de franchises mettent en cause cette gratuité réelle.

La CGT se bat depuis des années pour qu'elle soit effective. C'est le moment de se rassembler pour obtenir la garantie de la gratuité réelle des soins, sa proximité, son accessibilité, sa qualité pour tous les mineurs, aujourd'hui et demain, ...

Cela nécessite des moyens, une organisation, des outils, une stratégie. La CGT formule des propositions pour que le contrat moral existant vis-à-vis de la corporation puisse être rempli.

FNME CGT Janvier 2011 - Edité et imprimé par nos soins – financé par les cotisations des adhérents – Ne pas jeter sur la voie publique.

La CGT propose de consolider la CAN en établissement public à vocation sociale

La gratuité réelle mais c'est quoi ?

Avec la politique de déremboursement de médicaments, les forfaits et franchises diverses, les dépassements d'honoraires, la garantie de remboursement à 100% ne suffit plus. TOUT n'est pas remboursé. De nombreux mineurs ne peuvent fréquenter notre offre de santé qui ne répond pas non plus à tous les besoins et partout.

Une photographie des droits existants est nécessaire.

A l'instar de ce qui s'est pour l'Agence de Garantie des Droits des Mineurs, nous pouvons le gagner pour notre santé, à condition de nous y mettre tous.

Et l'avenir, avec la moyenne d'âge les besoins évoluent ...

C'est un enjeu de se projeter et de construire des réponses adaptées à cela, centrées autour de la personne, en prenant en compte sa volonté de rester à domicile, ses difficultés de déplacement, l'ensemble des ses besoins. Une démarche qui éviterait bien des dépenses à la sécurité sociale et qui pourrait faire œuvre utile...

Formaliser !

Par la loi, créer L'EPVS, garantir la gratuité réelle et l'offre de soins, c'est passer du discours politicien aux actes.

La CGT est attachée à la pérennisation du régime spécial des mines

Le député BUR nous a écoutés mais pas entendus ; nous lui avions avancé notre proposition : « Pour garantir l'unité et l'unicité, la pérennité du régime minier, la FNME CGT demande que la Caisse Nationale du Régime (CAN SSM) soit reconnue comme ***Etablissement Public à Vocation Sociale*** *(EPVS).*

En le créant par la loi, le Président de la République et ses Ministres ont les moyens de concrétiser les engagements pris de respecter les droits des mineurs.

C'est l'outil adapté pour lui permettre d'assurer toutes ses missions actuelles, mais aussi de garantir, par dotation, les moyens adéquats pour conforter l'offre de santé et ensuite orienter, flécher les financements nécessaires au maintien des œuvres et établissements, de leur activité, de leurs emplois »... L'EPA (ANGDM) ne permet pas de porter toutes les missions que certains voudraient lui confier (principe de spécialité)...

« Il y aurait donc lieu :

- *d'apporter les soutiens financiers correspondant au maintien indispensable de la* ***gratuité des soins*** *et donc de* ***l'exonération*** *définitive* ***des*** *différents* ***forfaits*** *et* ***franchises,***
- *le retour aux* ***prestations légales*** *antérieurement servies par le* ***2-2.b,***
- *une* ***action sanitaire et sociale de haut niveau*** *qui réponde aux besoins, au vieillissement, à l'éloignement et à l'isolement de nos affiliés très âgés,*
- *mais aussi au* ***maintien et à l'amélioration de l'offre de santé*** *minière en région ; dont les populations au-delà des mineurs, ont également besoin ! ».*

« Des GIP (groupements d'intérêts publics) sont nécessaires en région, comme interface avec chacune des Agences Régionales de Santé (ARS) qui ont la main sur toutes les autorisations et orientations. Les CARMIs continuant à exister, employant les personnels nécessaires dont les droits statutaires et conventionnels sont à remettre en cohérence ».

« La situation particulière des affiliés miniers (pourcentage d'ALD, poly pathologies), l'aspect précurseur du régime par sa prise en charge globale avec sa médecine salariée, ses œuvres, sa politique de prévention, ses actions de santé publique, son implantation géographique et le rôle qu'il joue en termes d'aménagement du territoire et son offre de santé qu'il met à disposition de l'ensemble des populations sont autant d'arguments plaidant pour la prise en compte de ces orientations ».

Conforter la gratuité, l'offre de soins et sécuriser les emplois des personnels : c'est le sens des propositions CGT

La moyenne d'âge de la population minière évolue et nécessite des moyens en personnel liés aux soins plus importants que d'autres populations. Organiser le départ massif des plus anciens agents condamnerait les plus jeunes et le régime si les postes n'étaient pas remplacés.

Saucissonner et éclater l'offre de santé, la livrer avec ou sans les établissements à tel ou tel repreneur casserait définitivement le régime spécial. Dans un groupe privé, ce serait pire car il voudra d'abord générer des profits à l'opposé de l'efficacité pour les mineurs, la garantie de leurs acquis.

Pas d'illusion mais de la ténacité, de la lucidité et de la fermeté pour agir et faire agir.

Le ministre annonce une concertation MAIS sur la base des conclusions du rapport BUR. Il doit revoir sa copie et vite pour répondre d'abord aux 3 revendications majeures sur lesquelles se sont mobilisés les mineurs affiliés et personnels : le rétablissement des prestations antérieurement servies dans le cadre du 2-2.b et la gratuité réelle des soins, la sécurisation des emplois des personnels, la réparation de l'injustice des 17% pour les retraites.

Il est sûr que c'est par la mobilisation que nous ferons bouger les choses. La **CGT** le martèle et a manifesté encore ce 15 décembre à la CAN, et depuis vis-à-vis des élus en région. Leurs positions contre le rapport BUR l'atteste mais il leur faut aller plus loin dans l'action et ça urge...

Dans l'ACTION et l'UNITE, TOUS ENSEMBLE
Garantir nos droits, nos acquis, notre santé

FNME CGT Janvier 2011 - Edité et imprimé par nos soins – financé par les cotisations des adhérents – Ne pas jeter sur la voie publique.

13ème législature

Question N° : **109792**	de **M. Candelier Jean-Jacques** (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	**QE**
Question retirée le : 19/06/2012 (Fin de mandat)		
Ministère interrogé :	Écologie, développement durable, transports et logement	
Ministère attributaire :	Écologie, développement durable et énergie	
	Question publiée au JO le : **31/05/2011** page : **5651**	
	Date de changement d'attribution : 17/05/2012	
Rubrique :	énergie et carburants	
Tête d'analyse :	Charbonnages de France	
Analyse :	filiale Gazonor. activités. maintien	
Texte de la QUESTION :	M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'organisation de la venue dans le giron public des activités d'exploitation de gaz de mines. Des dizaines de milliers de mineurs, qui ont parfois laissé leur vie dans les galeries, et les Charbonnages de France, entreprise publique, ont laissé un réseau interminable de galeries minières dans le sous-sol du Nord-Pas-de-Calais. Ce réseau de galeries rend possible l'extraction du gaz de mine, qui n'a rien à voir avec le gaz de schiste. Le sous-sol du bassin minier appartient à la Nation. Son exploitation ne peut se faire au bénéfice des grandes familles privées de milliardaires, alors que l'activité a été cédée à une entreprise australienne privée, European gas limited (EGL). Afin que cette exploitation puisse bénéficier aux populations, il lui demande si elle compte organiser la nationalisation de la société Gazonor, dans le cadre d'une planification écologique, démocratique et sociale de la Nation et dans l'esprit du programme du Conseil national de la résistance (CNR) qui réclama, dès 1944, le « retour à la Nation de tous les grands moyens de productions monopolisées, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques ».	
Texte de la REPONSE :		

Réponse du ministre à JJ Candelier

Votre question comporte des questions sur des sujets forts différents, mais j'y répondrai point par point :

1 – Pour ce qui concerne Gazonor, cette filiale d'une filiale de Charbonnages de France a été cédée en 2007. Cette cession s'inscrivait dans la politique de valorisation des actifs de CdF, préalablement à la dissolution au 31 décembre 2007 de cette entreprise publique. La vente a eu lieu à la suite d'un appel d'offres. L'offre retenue était la mieux-disante. L'acquéreur offrait des garanties environnementales, liées à son savoir-faire dans le traitement du méthane houiller. Cette opération s'est donc inscrite en pleine cohérence avec les objectifs de l'Etat, tant en matière environnementale que financière.

2 – Pour ce qui concerne l'engagement de l'État envers les mineurs, la mise en place en 1994 du « pacte charbonnier », puis la création en 2004 de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), ont permis de trouver une solution nationale et collective aux dizaines de milliers de salariés de CdF, en excluant toute mesure de licenciement. Et ce Gouvernement s'est appliqué à continuer cette politique : le budget consacré par l'État à l'ANGDM sur les trois derniers exercices s'est ainsi élevé à plus de 2 milliards d'Euros.

3 – Pour ce qui concerne le régime minier, conformément aux engagements pris par Xavier Bertrand, le document d'orientation du Gouvernement prévoit d'assurer la pérennité de l'offre de soins du régime ainsi que la préservation de son réseau de proximité. Cette opération se fera en garantissant aux personnels qui seront transférés au régime général le maintien de leur emploi ainsi que des acquis de leur statut. Et les prestations maladie servies feront l'objet d'une intégration financière au sein du régime général, pour assurer la pérennité de leur financement. Cette intégration s'effectuera sans remise en cause des garanties spécifiques offertes par le régime minier. Enfin, conformément aux engagements du président de la République, les pensions de retraites seront revalorisées à compter de 2012 de 3% des pensions liquidées avant 1987 effort progressivement porté à 5% d'ici 2015.

En conclusion : ces éléments vous démontrent, s'il en était encore besoin, que les anciens mineurs continuent bien à bénéficier de la solidarité nationale, tant du point de vue de la protection sociale qu'en ce qui concerne le pacte charbonnier

→ dossier Gaz de Mine.

13ème législature

Question N° : **3358**	de **M. Candelier Jean-Jacques** (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	**QG**
Ministère interrogé :	Industrie, énergie et économie numérique	
Ministère attributaire :	Industrie, énergie et économie numérique	
	Question publiée au JO le : **09/06/2011** page :	
	Réponse publiée au JO le : **09/06/2011** page : **3824**	
Rubrique :	énergie et carburants	
Tête d'analyse :	Charbonnages de France	
Analyse :	filiale Gazonor. activités. maintien	

DEBAT :

PRIVATISATIONS DANS LE SECTEUR MINIER

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Candelier, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Jean-Jacques Candelier. Ma question s'adresse au Premier ministre. Après avoir privatisé fin 2007 la société Gazonor, qui exploite le gaz de mine, vous voulez liquider le régime minier. Des dizaines de milliers de mineurs ont laissé leur vie et leur santé pour que le sous-sol du Nord-Pas-de-Calais hérite d'un réseau de galeries rendant possible l'extraction du grisou.

C'est la double peine : en plus de la casse du statut, de l'accès aux soins et du pouvoir d'achat, les mineurs, les veuves et leurs descendants se trouvent dépossédés de la richesse du gaz de mine !

La pompe à fric est en marche, l'exploitation de ce gaz propre rapportant chaque année plusieurs millions d'euros à la société privée EGL. Cet argent serait utile pour subvenir, dans le cadre de la solidarité nationale, aux retraites, au logement et à la santé des mineurs, mais aussi pour traiter les fissures et autres affaissements miniers.

La population du Nord-Pas-de-Calais mérite une juste rétribution. Puisons dans le programme du Conseil national de la Résistance, qui réclama dès 1944 le " retour à la nation [...] des sources d'énergie, des richesses du sous-sol ". La défense du statut des mineurs, institué en 1946, et le rejet du libéralisme vont de pair.

M. Yves Nicolin. Ça sent la naphtaline !

M. Jean-Jacques Candelier. La préservation de l'environnement et le progrès social sont indissociables. De plus, le gaz de mine, la gazéification et la production d'électricité sont promis à un grand avenir si la puissance publique daigne sortir du tout nucléaire.

Alors que Jean-Louis Borloo s'est lourdement trompé sur le gaz de schiste, allez-vous reconnaître l'erreur économique et écologique majeure que constitue la privatisation de Gazonor par ce même ministre ? Quand cesserez-vous de coupler spoliation d'un bien national et casse des droits des mineurs, envers lesquels la France s'est reconnu une dette morale imprescriptible ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie, de

l'énergie et de l'économie numérique.
M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. Monsieur le député, vos questions se suivent et se ressemblent.
M. Jean-Pierre Brard. C'est mieux que de se contredire !
M. Éric Besson, *ministre*. Vous savez pertinemment qu'il n'y a pas eu privatisation, contrairement à ce que vous avez suggéré.
L'autre jour, vous nous avez dit exactement la même chose à propos de l'entreprise GRTgaz. Or vous savez tout aussi pertinemment qu'il n'en est rien : le quart du capital de GRTgaz va être vendu par GDF-Suez,...
M. Marcel Rogemont. Vous l'aviez reçu pour rien !
M. Éric Besson, *ministre*. ... entreprise qui appartient pour deux tiers au privé et pour un tiers à l'État. Et à qui ces parts vont-elles être vendues ? À un consortium public formé de la Caisse des dépôts et consignations, d'une part, et de CNP Assurances, d'autre part. Il est donc très difficile de prétendre qu'il s'agit d'une privatisation.
Pour le reste, notre politique énergétique, que nous rappelons en permanence, est d'abord fondée, contrairement à ce que vous avez suggéré, sur des économies d'énergie, sur l'efficacité énergétique et sur le maintien d'un approvisionnement en pétrole et en gaz qui permette d'assurer à la fois la sécurité des consommateurs et la modération des prix, grâce à un tarif social de l'électricité et du gaz, que vous connaissez.
S'agissant des gaz de schiste, nous aurons l'occasion d'en débattre dans quelques instants, puisque je vais répondre à une question sur ce sujet. Ma collègue Nathalie Kosciusko-Morizet en débattra quant à elle au Sénat.
M. Albert Facon. C'est du gaz de mine que l'on vous parle !
M. Éric Besson, *ministre*. Enfin, vous avez fait allusion à la politique nucléaire de la France. Elle a été rappelée on ne peut plus clairement par le Premier ministre : davantage de transparence, davantage de sécurité. C'est une politique qui permet de doter les Français d'une énergie 40 % moins chère que la moyenne des autres pays européens.
M. Daniel Paul. Vous ne répondez pas à la question !
M. Éric Besson, *ministre*. Voilà, monsieur le député, ce qu'est la politique énergétique de la France ; elle ne correspond pas du tout à ce que vous suggérez. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

CENTRALE THERMIQUE D'HORNAING

À trois jours du rendu du jugement, les salariés restent combatifs

Semaine cruciale. Vendredi soir, les énergéticiens de la centrale thermique d'Hornaing partiront en week-end pascal avec le sourire aux lèvres ou le moral en berne. Selon la nature du jugement du TGI de Douai qui prolongera ou pas l'activité du site.

PAR BERTRAND BUSSIERE
douai@lavoixdunord.fr
PHOTO « LA VOIX »

Le député J.- J. Candelier (au centre) a déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale demandant la nationalisation d'E.ON.

Des tonnes et des tonnes de charbon attendent d'être brûlées sur le parc de stockage. « *Ce n'est pas énorme*, relativise l'énergéticien en charge de l'approvisionnement. *Mais il y a de quoi faire tourner la centrale une dizaine de jours.* » Si E.ON applique à la lettre son plan d'arrêter l'exploitation de la centrale thermique le 31 mars, il en resterait assez pour chauffer jusqu'aux températures printanières les rares foyers du Douaisis restés adeptes du charbon. À moins que le jugement du tribunal de grande instance de Douai, qui tombera le même jour, en début d'après-midi, ne lui soit défavorable. Là, le charbon sera brûlé sur place. Car même si la direction fait appel, il est suspensif. « *E.ON persiste et signe dans ses mensonges.* » Dominique Ben, responsable du secteur politique industrielle de la CGT Nord - Pas-de-Calais est remonté comme un coucou suisse. Au terme d'une conversation avec Michel Pascal, directeur de la DREAL Nord - Pas-de-Calais (*), il a eu confirmation par son interlocuteur que jamais E.ON n'avait demandé quelque avis qui soit à ses services. « *Il s'apprête à l'écrire en ces termes à la direction d'E.ON* ». Ce fait a d'autant plus d'importance qu'il a été soulevé lors de l'audience au TGI de Douai par Me Amandine Goncalves, l'avocate d'E.ON. La DREAL n'aurait même jamais été destinataire du fameux protocole de fin de conflit signé le 15 février 2010. Y était stipulé que la direction s'engageait à utiliser « *son crédit de quotas de 20 000 heures sous réserve d'obtenir, auprès de la DREAL, la dérogation à la visite décennale d'août 2013.* » « *Daniel Hellebois, le directeur de l'unité territoriale Hainaut - Cambrésis/ Douaisis, m'a confirmé que la garantie décennale allait jusqu'en août 2013* », dit Dominique Ben, qui a sonné à toutes les portes. Alors pourquoi vouloir fermer la centrale en mars ? Pour clore au plus vite le dossier Hornaing (d'autres fermetures de centrales suivent en 2014 et 2015) disent en substance les salariés.

Le jugement de vendredi serait-il favorable aux intérêts des salariés que Roger Caïola, l'un des élus cégétistes du site, a une réponse toute faite aux départs prématurés de douze des quatre-vingt-six salariés : « *Si on n'est pas assez pour faire le boulot, ils embaucheront, voilà tout. On remettra en route la centrale lorsque les équipes seront prêtes.* » ■

▶ **DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.**

NATIONALISER E.ON ?

Proposition de résolution « *estimant urgent d'apporter des réponses publiques face à la stratégie d'E.ON* ». La dite proposition de résolution vient d'être déposée à l'Assemblée nationale par le député J. -J. Candelier au nom du groupe Gauche démocratique et républicaine. Elle vise à nationaliser E.ON France et démocratiser sa gestion sous le contrôle des usagers, de l'État et des salariés. Et ce car « *l'appropriation sociale des centrales permettrait d'assurer leur fonctionnement jusqu'à fin 2015, comme les y autorisent les normes européennes. Ce délai serait utilisé pour trouver des solutions alternatives aux fermetures.* »

N° 836

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 mars 2013.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

estimant urgent d'apporter des réponses publiques face à la **stratégie** *d'***E.On**,

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Jacques CANDELIER, François ASENSI, Alain BOCQUET, Marie-George BUFFET, Patrice CARVALHO, Gaby CHARROUX, André CHASSAIGNE, Marc DOLEZ, Jacqueline FRAYSSE et Nicolas SANSU,

député-e-s.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le contexte de la production d'électricité a changé : augmentation du prix du charbon, obligation faite aux centrales à charbon, depuis le 1er janvier 2013, d'acheter sur le marché des quotas de CO_2, directive GIC (grandes installations de combustion) 2001/80/CE...

Des choix politiques néfastes ont également été faits, comme celui de laisser agir à sa guise la société E.On. La SNET, qui constituait le « pôle électrique » des Charbonnages de France (CDF), a été créée en 1995 comme filiale commune de CDF (à 81,25 %) et d'Électricité de France (EDF) (à 18,75 %), alors que se profilait la fin de l'exploitation charbonnière, conformément aux échéances du Pacte charbonnier. Ses outils industriels sont pour la plupart hérités d'actifs miniers payés avec le sang, la sueur et les larmes des mineurs de nos bassins miniers aujourd'hui déshérités. Dans un contexte de réorganisation des moyens de production en Europe, en avril 2001, 30 % du capital de la SNET a été cédé à la société espagnole Endesa. Le désengagement s'est poursuivi pour arriver au groupe allemand E.On. Ce groupe détient, depuis octobre 2009, depuis que l'État (Caisse des Dépôts et Charbonnages de France), a cédé à E.On sa minorité de blocage, 100 % du capital de la SNET. Cela lui permet d'agir aujourd'hui en toute liberté.

Or, quelle est la stratégie d'E.On ? E.On possède 7 tranches charbon héritées de la SNET : 3 tranches de 250 MW, 2 tranches de 600 MW et 2 tranches utilisant la technologie de « lit fluidisé circulant » (LFC). La mise aux normes des centrales à charbon nécessite des investissements de l'ordre de 400 millions d'euros par site. Ces investissements ne seraient pas rentabilisés. En conséquence, E.On réorganise ses activités et compte fermer plusieurs centrales thermiques : Hornaing (Nord) dès le mois de mars 2013, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) en mars 2014, et deux tranches de la centrale de Saint-Avold (Moselle) en 2015.

Chez les salariés, c'est le sentiment d'abandon des pouvoirs publics qui prédomine. Les réponses fournies jusqu'à présent par le Gouvernement n'ouvrent aucune perspective nouvelle pour les ouvriers concernés et pour l'avenir d'établissements qui appartiennent pourtant à une filière décisive, la filière énergétique. Il est à craindre que ce désengagement ne conduise à un plan de licenciements. Il n'y aura pas 215 départs volontaires. Au total, 535 emplois directs sont menacés à plus long terme.

Outre l'aspect inacceptable du plan social d'E.On, la responsabilité de l'État est engagée à plusieurs niveaux :

1) L'entreprise Sparkling Capital a formulé une offre de reprise qui permettrait de sauvegarder plus de 500 emplois.

Suivant le rapport n° 235 de David HABIB, l'Assemblée nationale recommandait que le Gouvernement étudie « avec attention l'offre proposée par Sparkling capital et son associé Wamar et, si possible, puisse agir en tant que médiateur entre Sparkling et E.ON pour le calcul du coût environnemental de la fermeture des sites ».

Force est de constater qu'il n'y a eu aucune transparence sur les négociations autour de la reprise du parc de centrales, malgré les multiples interrogations des élus et des syndicalistes.

2) La responsabilité de l'État est également engagée sur les besoins en énergie électrique qui se feront sentir cruellement puisque la capacité française de production d'électricité se trouvera affaiblie.

D'après les estimations de l'Union Française de l'Électricité (UFE), la demande d'énergie électrique à l'horizon 2030 devrait augmenter entre 8 % et 32 % selon le niveau d'efficacité énergétique.

« Si, à l'image de ce que l'on constate ces derniers mois sur l'éolien, le rythme de développement des ENR ne suit pas l'ambition affichée, pour continuer à assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique du pays, soit le développement de moyens de production thermiques supplémentaires sera nécessaire, soit le maintien d'un certain niveau de production nucléaire sera inévitable » (UFE - novembre 2012).

Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité afin de piloter la production d'électricité. En tenant compte du fait que les centrales thermiques, comme la centrale de Lucy (la seule en Bourgogne), assurent les consommations de pointe – dont la gestion constitue un problème en France –, il serait contraire à l'intérêt général d'en supprimer. Si les fermetures prévues dans le thermique étaient effectives, cela aurait un impact très négatif sur l'économie nationale, avec l'obligation de se fournir à l'étranger à un coût exorbitant. La compétitivité des autres secteurs serait impactée, la facture serait également augmentée pour les particuliers.

3) Une politique nationale doit être non discriminatoire envers les territoires.

Que dire du projet de Gardanne « Provence 4 », où le groupe E.On pourrait bénéficier d'aides publiques, alors que, dans le même temps, ce groupe annonce un bénéfice net compris entre 4,1 et 4,5 milliards d'euros fin 2012 ?

L'État ne peut se satisfaire de soutenir l'unique projet de Gardanne au biomasse, arbre qui cache la forêt de la désindustrialisation et du désengagement d'E.On. Il faut une politique cohérente.

En mars 2009, dans un communiqué de presse, E.On France s'engageait à développer les cycles combinés gaz sur les sites d'Hornaing et de Lucy. Ces sites présentent un certain nombre d'avantages, au premier rang desquels un fort soutien local et d'excellentes conditions de raccordement aux réseaux de transport de gaz naturel et d'électricité.

Or, en juin 2011, E.On France annonçait la fermeture de la plupart de ses centrales charbon SNET (5 tranches sur les 7), avec la suppression de 535 emplois sur 836, sans que le Gouvernement ne s'en offusque !

Pour Lucy, il est nécessaire de prévoir le prolongement de son fonctionnement avec des énergies primaires comme le charbon (gisement de la Nièvre) avec les mises aux normes nécessaires, le gaz ou la biomasse, en attendant une refonte complète du mix énergétique. Si la partie thermique (chaudière) est soumise aux nouvelles normes, la partie électromécanique (turbine et alternateur) ne l'est pas. La bonne solution n'est pas la fermeture mais son adaptation à la nouvelle donne.

Sur Hornaing, on pouvait se féliciter de l'annonce d'une tranche 4 au gaz qui devait arriver avec près de 30 millions d'euros de travaux réalisés par le groupe Endesa, alors actionnaire principal, pour faire parvenir le gaz jusqu'à la centrale. Il y a un péril imminent sur notre outil industriel, alors que la CGT porte un projet sur l'expérimentation d'une centrale thermique au charbon avec captage de CO_2 (procédé d'oxy-combustion). La direction d'E.On France a confirmé l'abandon du projet de centrale à gaz d'Hornaing et l'arrêt de la tranche 3 de la centrale.

Sens de la proposition de résolution

Nous ne contestons pas les impératifs réglementaires, techniques et économiques. L'environnement n'est ni l'ennemi de l'emploi, ni du secteur

de l'énergie. Des solutions industrielles durables peuvent être décidées, mais il y a urgence.

La stratégie économique d'entreprises privées productrices d'électricité est de créer une pénurie et d'encaisser les profits à court terme. Cela pourrait à terme mettre en péril l'équité dans l'accès à l'énergie. Selon toute vraisemblance, la direction veut sortir par la grande porte en disant qu'elle a tout fait pour sauver Gardanne. Mais que fait E.On pour les autres sites, alors qu'ils ont largement participé à son désendettement, à travers les allocations gratuites de quotas de CO_2 ?

Nous n'acceptons pas qu'E.On France menace les syndicats d'abandonner le projet de reconversion de sa centrale de Gardanne (Bouches-du-Rhône), si des grévistes continuaient à bloquer ponctuellement les sites. Nous n'acceptons pas non plus un désengagement brutal, contraire à l'accord de fin de conflit de 2010, dans lequel E.On s'engageait à ne pas fermer les tranches charbon avant 2015. Nous n'acceptons pas le chantage de la direction, qui fait miroiter un échelonnement des fermetures moyennant des « efforts d'économies et d'organisation ».

Tout doit être mis en place pour favoriser non pas des reconversions, mais le maintien de l'emploi et des capacités industrielles, dans le cadre de la transition énergétique. La France doit garder son mix énergétique pour qu'une part de production d'électricité thermique couvre les besoins en période de pointe. L'État doit prendre ses responsabilités et intervenir très rapidement dans ce dossier stratégique et brûlant.

Nous proposons que l'Assemblée nationale se prononce pour la concrétisation du Plan Industriel, avalisé avant la prise de contrôle par E.On, et notamment, pour le remplacement des tranches au charbon devant s'arrêter fin 2015 par de nouveaux outils de production et par l'investissement afin de respecter les engagements pris dans le cadre de la directive GIC.

Nous proposons également que l'Assemblée se prononce pour le maintien et le développement d'un service public de l'énergie, par la maîtrise totale de la production, du transport et de la distribution. C'est la condition pour satisfaire l'égalité de traitement des usagers, la sécurité et la protection de l'environnement. L'appropriation sociale des centrales permettrait d'assurer leur fonctionnement jusqu'à fin 2015, comme les y autorisent les normes européennes. Ce délai serait utilisé pour trouver des solutions alternatives aux fermetures.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

① L'Assemblée nationale,

② Vu l'article 34-1 de la Constitution,

③ Vu l'article 136 de son Règlement,

④ Se prononce pour la concrétisation du Plan Industriel avalisé avant la prise de contrôle par E.On, et notamment, pour le remplacement des tranches au charbon devant s'arrêter fin 2015 par de nouveaux outils de production et par l'investissement afin de respecter les engagements pris dans le cadre de la directive GIC (grandes installations de combustion) 2001/80/CE ;

⑤ Estime urgente la nationalisation d'E.On France et la démocratisation de sa gestion sous le contrôle des usagers, de l'État et des salariés.

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVESK PAR DOMINIQUE BEN

L'énergie est et sera toujours indissociable de la qualité, de la sureté, de la fiabilité des transports et de la relance industrielle tant par son coût que sa qualité d'approvisionnement.

Les transports sont et seront toujours indissociables des besoins de l'industrie et du secteur de l'énergie.

L'industrie sera toujours indissociable de l'indépendance, de la sécurité des transports et de l'énergie et de leur moindre coût...

L'industrie, les secteurs, énergétique et des transports ont besoin de salariés formés et cela passe inéluctablement par des filières techniques de l'Education Nationale renforcés et de haut niveau, accessible à toutes et à tous comme la formation continue qui ne peut se priver de la formation professionnelle de qualité dont les centres AFPA ont fait la preuve.

Pour certains d'entre nous ces affirmations étaient devenue certitudes, mais je suis persuadé que les intervenants aux différentes tables rondes, les intervenants dans la salle qui ont tous participé à ce que les débats soient riches et de qualité, ont réaffirmé, si besoin était encore, cette évidence.

Il faut maintenant y ajouter un élément supplémentaire, c'est celui des enjeux environnementaux, avec la nécessité de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

La responsabilité historique devant laquelle la France est placée impose un objectif très ambitieux : réduire de 40% d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre

Les projets industriels portés par la CGT, vont dans ce sens. Développement industriel, Energie, Transport et réponse aux besoins en association avec le respect de l'environnement.

En passant par la volonté inique du groupe Total, de fermer la Raffinerie des Flandres, la volonté du groupe Allemand, E.ON d'arrêter la production d'électricité sur son site d'Hornaing, le désir de la SNCF d'abandonner les activités fret et du wagon isolé sur le site de la gare de triage de Somain, l'ensemble des projets industriels portés par la CGT prend naissance dans les luttes des travailleurs pour conserver leur emploi industriel, leur outil de travail, leur industrie.

Notre colloque « Energie – Transport- Industrie », qui se veut être un point d'étape au débat, se situe dans le prolongement du colloque « projets industriels dans le Nord, Filière hydrogène et réductions